Non-lieu.

Le juge Skinner, de la première cour criminelle de cité, a rendu un non-lieu hier dans l'affaire de E. C. Bacon, qui était accusé de faux.

Arrivée d'un prisonnier.

Fred. C. Williard, qui est accusé de complicité dans les vols commis récemment dans des wagons du chemin de fer de l'Illinois Central et a été arrêté à San Antonio, Texas, est arrivé hier matin à la Nouvelle-Orléans sous la garde du détective Stubbs. Il a comparu devant le juge Skinner qui l'a placé sous caution de $500.

Cours de Français.

Les parents soucieux que leurs enfants n'oublient pas notre belle langue française pendant le fermeture des écoles, apprendront avec satisfaction que M. Maurice Bréant, le distingué professeur n'interrompera pas ses leçons et son cours français de prononciation et de récitation pendant les vacances. Nous avons déjà constaté le succès qu'a remporté la méthode d'enseigner de M. Bréant : elle est d'autant plus appréciée par tous ceux qui font appel à ces précieux conseils qu'ils trouvent auprès de lui, un enseignement aussi récréatif qu'instructif au cours de leurs intéressantes études. S'adresser au Consulat de France de 10 heures à 3 heures. 4 juil—

REMERCIEMENTS.

Mme G. N. Marshall, mère de Willie et de Lender, désire exprimer ici sa reconnaissance profonde à Messieurs Vergnole et Carolina pour les prix par eux donnés cette année à l'Ecole de la Société Française du 14 Juillet et échus à ses deux fils. 16 juil—1f

PETITES ANNONCES.

Deux filles qui ont connues chez elles sur machines à coudre, peuvent obtenir emploi régulier et bons salaires pour travailler dans la manufacture de A. Kory et Fils, 210 rue Decatur, en faisant application au surintendant, 210 rue Decatur. 16 juil—1f

La "Battleship Manufacturing Co", à l'angle des rues Ursulines et Royale, cherche à dix filles de faire des "Overalls", et donnera des emplois permanents et des gages de l'Union. S'adresser à la Manufacture à l'angle des rues Ursulines et Royale. 16 juin—1f

Demande—Femme française certain âge désire trouver emploi comme ménagère. S'adresser Toulouse 641. 16 juin—1f

A LOUER—Une jolie encoignure avec une belle résidence attachée, pour pharmacie, avec toutes les installations modernes, vitrières installations, tout ce qui concerne une pharmacie, avenue Broad et Chemin du Bayou, faisant face à l'avenue de l'Esplanade et Broad et Bayou, occupé pendant 12 ans, comme magasin de marchandises sèches, faisant de brillantes affaires. S'adresser au No 2563 Chemin du Bayou à J. H. Lalanne. 16 juil—1f

A louer—Résidence, 1119 rue Nord Rempart. S'adresser G. J. Capdevielle, 1018-1021 rue Royale. 29 juin—

Changement de local—Le Bureau d'Assurances de Goldchaux Shelby & Mouton, Ltd. a été transféré dans la bâtisse No 824 rue Union entre les rues Carondelet et Baronne. 15 juin—1m

VENTES A L'ENCAN

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable Résidence Simple à Deux Etages.

Cottages doubles et rangées de résidences.

Dans la succession de Mme Caroline Broderick No 74,748 — Cour Civile de District, Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 842 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 6 juillet 1905, et signé le 12 juillet 1905, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas, autrefois Fulton, désignés comme lots Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente par B. F. French à C. K. Kennedy passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 14 novembre 1840; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Washington sur cent quinze (115) pieds entre lignes égales et parallèles. Ist No 1 formant l'encoignure des rues Washington et St Thomas, autrefois Fulton. Les améliorations consistant en une grande résidence à deux étages contenant environ 9 chambres; aussi cottage contenant environ 3 chambres, dépendances etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau, St Thomas (autrefois rue Fulton), désigné comme lot No 6, sur un plan fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un (31) pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connus comme le No municipal — rue Washington et consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres de chaque côté, dépendances, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois Fulton), désigné par le numéro sept sur un plan particulier fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur entre Wignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres, office de chaque côté, dépendances, etc.

4° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas, autrefois Fulton, désignés comme lots Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente par B. F. French à C. K. Kennedy passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 14 novembre 1840; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Washington sur cent quinze (115) pieds entre lignes égales et parallèles. Ist No 1 formant l'encoignure des rues Washington et St Thomas, autrefois Fulton. Les améliorations consistant en une grande résidence à deux étages contenant environ 9 chambres; aussi cottage contenant environ 3 chambres, dépendances etc.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau, St Thomas (autrefois rue Fulton), désigné comme lot No 6, sur un plan fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un (31) pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connus comme le No municipal — rue Washington et consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres de chaque côté, dépendances, etc.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois Fulton), désigné par le numéro sept sur un plan particulier fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres de chaque côté, dépendances, etc.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière par les clauses usuelles pour garantir le paiement desdits billets. L'acquéreur ou acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumer en plus de son ou leurs enchères les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en l'année 1905. Actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wesek, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY
Encanteur.

W. A. Wesek, avocat pour les demandeurs.
Bernard Bruenn, avocat pour les défendeurs. 16 juil—16 23 30—août 6 13 17

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE Mme ELIZABETH BASCH.

No 76,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905 et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

ACTIONS.

Trois actions de fonds capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1215 de la valeur au pair de cent dollars chacune.

PROPRIETES IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur (anciennement Vieille Levée), Peters et Conti, ledit îlet étant désigné par la lettre A, et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur, 64 pieds 6 pouces et 8 lignes de façade rue Peters; 10 pieds 3 pouces et 7 lignes sur un à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Celiaée, retiré de la banquette et contenant 5 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Celiaée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme unit. Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Celiaée sur une profondeur de 126 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2640 rue Celiaée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus nouvellement décrite et est désigné par le No 42 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905, et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Celiaée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2844 et 2844 rue Celiaée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Celiaée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Celiaée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur ledit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Celiaée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2848 et 2850 rue Celiaée, retiré de la banquette, et contenant galerie 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus cinquièmement décrite, il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan et mesurant d'après cela 31 pieds 5 pouces de face à la rue Celiaée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre ligne parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1430 et 1432 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Celiaée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 918 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci-dessus contenant 3 chambres.

Les améliorations sont constituées sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Harmonie, Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marché de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que le peuple ayant des moyens modeste cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre côté; le lot de terre est situé dans le quatrième districts de cette ville dans l'îlet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'enseignante des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Brosnan, du lier juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre non contigus, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, delà à une deuxième profondeur de 60 pieds, delà vers la rue Septième 16 pieds, 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 54 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites:

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 32 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci-dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 32 pieds de profondeur en commun, et le lot No 55 ci-dessus décrite avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 32 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 2 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56, ci-dessus décrit. Il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 32 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'îlet No 20, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les conveniences.

17° Un certain lot de terre ensemble avec tout les droits, privilèges, coutumes, voies servitudes et dépendances là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1906 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Frant et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Kasch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénas un notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts E, folio 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumière de sécurité et l'assomption des taxes dûs et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. PARKERSON, avocat.

16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

Peter Gallagher.

MARDI, le 25 JUILLET 1905.

Huit Cottages Tout Neufs

—DANS LE—

Favori Deuxième District,

A un îlet de la "Lhote Manufacturing Company", dans laquelle 300 hommes sont employés, et à un ou deux îlets du Marché Maestri, et à quatre îlets du grand chemin de fer Frisco, connus comme les

Nos 2801-03
" 2805-07
" 2809-11
" 2813-15
" 2817-19
" 2821-23
" 2825-27
" 2833-35

Rue Orléans,

ENTRE LES RUES

White et Dupré.

Des propriétés situées comme celles-ci devraient se louer tout le temps à de bons locataires.

Pour plus amples renseignements voyez les plans à la Bourse.

Elles seront vendues à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, aux termes et conditions suivants:

Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets lien du vendeur de un et deux ans portant intérêt au taux de 7 0|0 par an payable annuellement; l'acquéreur doit assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente lequel doit être passé pardevant C. T. Benist, notaire. Le vendeur retiendra tous les loyers collectés jusqu'à la signature de l'acte de vente. Un dépôt de 10 0|0 doit être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
846 rue Commune.

16 juil—16 23 24 25

MARDI, 25 JUILLET 1905.

Sur le Magnifique Boulevard Rempart.

Bâtisse de Valeur en Bois à Deux Etages,

No 1119 avenue Nord Rempart.

Pour quiconque désirerait acheter un "home" ou pour spéculation.

Maison nouvellement tapissée et autres améliorations.

Au No 311 rue Baronne, à midi

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en billets de lien de vendeur en un ou deux ans, portant intérêt au taux de 7 0|0 par an, payable annuellement; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John B. Fischer, Esq., notaire. Un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication. Le vendeur retiendra tous les loyers collectés jusqu'à la signature de l'acte de vente

PETER GALLAGHER, Encanteur
No 846 rue Commune.

16 juil—16 23 24 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alexander J. Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 73,863—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. H. Dwyer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.

12 juil—12 16 21

Succession de A. Niederweiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,677—Division E—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Niederweiser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il se serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 7 juil—7 11 16

AVIS.

Les actionnaires de la Germania National Bank, sont par ceci requis de présenter et délivrer LUNDI, le 10 juillet, aux liquidateurs soussignés nommés à la réunion des actionnaires de la même banque, tenue le 1er juillet leurs certificats de stock dans la dite Banque, dans le but de les échanger et de recevoir pour les mêmes certificats, pour un nombre semblable d'actions dans la Whitney Central National Bank, et les certificats des liquidateurs leur donnant le droit de participer dans la distribution du surplus devant être constaté en du cours de liquidation en proportion au nombre d'actions appartenant par chaque actionnaire.

MAX SONNABACHER,
A. BRETON,
F. DIETZE,
Liquidateurs.

5 juil—2 cons

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie, No 74,930, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Brette, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849; ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, et sont dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pillé, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow, ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1889 et annexé à un acte passé pardevant Charles B. Upton, notaire, de la date du 6 octobre 1896; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 1222 rue S. Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 471, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilie, voyer, daté le 11 mai 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7 une rangée de résidences connues comme les Nos 37, 6-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Patrick, Harmonie, St David et Septième, désigné comme lot No 251, maintenant No 307, ledit lot étant désigné par le numéro huit, mesurant vingt trois pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue St David sur une profondeur de cent neuf pieds trois pouces et une façade à la rue Harmonie et cent neuf pieds un pouce une ligne sur l'autre ligne de côté et trente six pieds trois pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2129 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de tel prix d'achat devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à ses ordres et par lui ou par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; un previse de cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer le paiement de tels billets; la propriété devant être assurée par l'acquéreur à ses frais au bénéfice du porteur ou porteurs de tels billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur telle propriété dues et exigibles en l'année 1905, aussi bien que tous les frais des certificats nécessaires pour le transfert propre des titres; tous les actes de vente devant être passés pardevant William Reinaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs; dix pour cent devant être déposés par l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bernard Bruenn, avocat pour l'administratrice.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

AVIS SPECIAUX.

A LOUER—No 427 rue St Charles, bâtisse à trois étages, 27 pieds de face, 165 pieds de profondeur. Bel emplacement, (rue St Charles, la rue de l'avenir pour les détaillants), pour un restaurant ou un vaudeville à un sou. Possession donnée le 1er août 1905. S'adresser à la JACKSON BREWING CO. 16 juil—1f

A VENDRE—Dans le but d'agrandir mon salon de bière en y ajoutant la propriété contigue, autrefois occupée par le Restaurant de Schitten, je vendrais à bon marché en bloc l'installation entière du dit restaurant. Le tout aussi bon que neuf en usage pendant environ huit mois. S'adresser à Jos. Penes, Salon de Bière, Nos 419, 421, 423 rue St-Charles. 16 juil—1f

BUREAU DU TRESORIER—VILLE DE la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans, le 16 juillet 1905—Avis spécial—Cet avis est pour prévenir le public que les taxes sur propriétés foncières pour 1905 sont maintenant dues et deviendront délinquantes le 17 août 1905. Le taux est de 22 mills. Les Poll Taxes sont payables et seront reçues au même moment. Ce bureau sera ouvert pour les collections des ci-dessus de 9 heures a. m. à 4 heures p. m., les samedis exceptés, où il fermera à midi.

OTTO F. BRIEDE,
Trésorier.

16 juil—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un piano Kelso & Co.

The Cable Co. vs Vve Clarence W. Nutting à femme sole.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 juillet 1905, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Dans le magasin de la demanderesse No 914 rue du Canal, Un piano Kelso & Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Merrick & Lewis et Philip Gensler, avocats pour la demanderesse. 8 juil—8 13 19

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables à Aiger sur des rues bien pavées et près du débarcadère du Ferry!!

LA SUCCESSION D'OLIVIER A L'ENCAN.
MARDI, LE 15 AOUT, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, dossier No 76,186, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1905, dans l'affaire intitulée Succession d'Octave Charles Olivier, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 15 août 1905, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le numéro douze de l'îlet numéro un, maintenant numéro vingt sept, borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, autrefois un notaire, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre v